

Le 10 avril 1990

DOCUMENT DE TRAVAIL

NCM: REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le règlement des différends fait partie intégrante d'un système commercial multilatéral efficace et crédible, et permet de fonder les droits établis par les accords commerciaux multilatéraux. L'un des objectifs fondamentaux de l'Uruguay Round est de rendre le système de règlement des différends plus efficace, plus ponctuel et plus prévisible. Même si des améliorations ont été régulièrement apportées à ce système au fil des ans, et si de nouvelles procédures relatives à la constitution et au fonctionnement des groupes spéciaux ont été appliquées de façon temporaire à la suite de l'examen à mi-parcours, d'autres améliorations sont nécessaires en ce qui concerne l'adoption et la mise en application des rapports des groupes spéciaux.

Un système amélioré de règlement des différends au GATT permettra de remplir le mandat énoncé à Punta del Este, à savoir assurer le règlement rapide et efficace des différends pour le compte de toutes les parties contractantes. Il renforcera la crédibilité du GATT en tant qu'organe chargé de solutionner les différends commerciaux, et évitera que l'une des parties contractantes ait recours à des mesures unilatérales, en dehors des règles de commerce, pour régler des litiges d'ordre commercial découlant d'accords commerciaux.

Pour être efficace et crédible, le système multilatéral de règlement des différends doit être accepté par toutes les parties contractantes. Les critiques qui ne voient rien de mal dans le recours à l'unilatéralisme prétendent que les règles actuelles du GATT sont inappropriées, que le système du GATT est lent et qu'une partie contractante peut ne pas tenir compte de ses résultats, soit en s'opposant à leur adoption, soit en retardant l'application. D'importantes améliorations en ce qui touche l'établissement des règles dans le cadre de l'Uruguay Round, auxquelles s'ajouteraient des améliorations quant aux délais du processus de règlement des différends, ainsi que le renforcement des procédures de mise en application et de restitution de tous les autres avantages permettraient de répondre à ces critiques. L'utilité de règles plus strictes sera diminuée si les parties contractantes choisissent de ne pas tenir compte du système.